



Vu G

DATE :

22/01/20

EXPÉDITEUR

Mickaël THERAUBE

DIRECTION / SERVICE

DD / PIR / zone sud

REFERENCE

MT/BF

CONTACT :

TEL : 04 75 98 68 10

COURRIEL : mtheraube@ladrome.fr

PIÈCES JOINTES

DESTINATAIRE(S)

présents

COPIE(S)

F. PAWLAK

SI COUVERT

Analyse de vitesse

OBJET

Analyse de vitesse sur les entrées du village de Bourdeaux – rencontre du 15/01/20

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

PRÉSENTS :	P. Chalamet, maire de Bourdeaux J. Turc, Peysson, M. Martin, S. Prunenec, Adjointes et conseillers, mairie de Bourdeaux C. PrevotEAU et V. Sammarco, déléguées des parents d'élèves L. Buriez Ferrenbach, CD26/DD/Zone sud/CTZ M. Theraube, CD26/DD/PIR Zone sud
EXCUSÉS :	
ABSENTS :	

Relevé de décisions	Suivi/échéance
<p>A la demande du Maire de Bourdeaux, et suite aux courriers envoyés par plusieurs habitants de la commune, des compteurs ont été mis en place sur les routes départementales au droit des entrées de l'agglomération de Bourdeaux.</p> <p>Les services techniques du département présentent le rapport d'analyse des vitesses pratiquées (voir pj).</p> <p>Les parents d'élève et un certain nombre d'habitants souhaitent que des aménagements soient réalisés afin de réduire les vitesses pratiquées sur l'ensemble de la traverse du village de Bourdeaux.</p> <p>Le Département indique alors qu'il s'agit d'un projet d'aménagement de la traverse, qui doit être porté par la commune, étant donné les multiples usagers concernés (voiture, PL et engins agricoles, mais également piéton,</p>	

vélo, véhicules en stationnement...).

Le Département a l'habitude, dans ce cadre, de déléguer sa part de maîtrise d'ouvrage à la commune.

Le Département conseille qu'un programme d'aménagement soit défini comprenant notamment le diagnostic de la situation actuelle (problématique de vitesse, de cheminement piéton, de cheminement vélo, de lisibilité des aménagements, de stationnement...), les objectifs à atteindre, les contraintes du projet et le plan actuel.

Le Département a l'habitude de conseiller aux communes de se rapprocher du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui sera le plus à même de les conseiller sur les aspects paysager et architecturaux.

Le bureau d'études de la zone reste à la disposition de la Commune pour participer à la réunion d'introduction afin de préciser les attentes du Département par rapport à l'aménagement prévu.

Lorsque le programme sera validé par le Département, la Commune pourra faire réaliser un avant-projet (AVP) de son aménagement, qu'elle présentera au Département de la Drôme lors d'un Comité d'Etudes Techniques des Ouvrages Routiers (CETOR).

Le CETOR se réunit une fois par quinzaine sauf durant la période estivale et le projet est à transmettre une quinzaine de jours avant par l'intermédiaire du CTZ de la Zone Sud. Il s'agit d'un AVP détaillé avec plans, coupes, notice décrivant le parti d'aménagement et estimation des travaux détaillée.

Dans un troisième temps, la commune pourra présenter le projet (PRO) lors d'une Commission d'aménagement Voirie (CAV), présidée par le Vice-président des Déplacements et composée d'élus du Conseil départemental. Cette commission fixe le plan de financement et propose un planning de l'opération au regard des échéances souhaitées par la Commune et des disponibilités budgétaires du Département. Elle se réunit une fois par mois environ, sauf durant la période des élections et la période estivale.

En terme de calendrier, en moyenne, un projet d'aménagement de traverse s'étale la plupart du temps sur un mandat, entre la définition du programme et la réalisation des travaux.

Le Maire de Bourdeaux acte que toutes les informations communiquées lors de cette réunion seront fournies à la prochaine municipalité, pour suite à donner si besoin.



DATE  
16 décembre 2019

EXPÉDITEUR  
**M.THERAUBE**

DIRECTION / SERVICE  
DIRECTION DES DEPLACEMENTS  
ZONE SUD

REFERENCE

CONTACT Mickaël THERAUBE  
TEL 04 75 98 68 10 FAX 04 75 96 93 48  
COURRIEL mtheraube@ladrome.fr

PIÈCES JOINTES

DESTINATAIRE(S)  
**P. Chalamet – Maire de Bourdeaux**

COPIE(S)

S/ COUVERT  
**L. Buriez-Ferrenbach CTZ Zone Sud**

OBJET  
**Analyse de vitesse – Commune de Bourdeaux**

# RAPPORT de visite technique

## 1 - Plan de situation :



Les mesures de vitesses sont réalisées sur une période d'une semaine, hors période de vacances scolaires et période estivale, afin de refléter le trafic annuel.

Les compteurs doivent être implantés :

- proche d'un élément fixe, afin d'être cadencés sur ce dernier.
- sur des sections de route droites, afin de résister à la circulation. Une implantation dans une courbe engendrerait une détérioration rapide du compteur.

#### Compteur 2 :

Mis en place du 19/10/2019 au 22/10/2019 sur la RD70 au PR 61+700



Disfonctionnement du compteur, enregistrement uniquement du samedi 19/10/2019 à 0h00 au mardi 22/10/2019 à 23h00.

Trafic moyen journalier : 490 par sens.

#### Compteur 3 :

Mis en place du 7/12/2018 au 19/12/2018 sur la RD70 au PR 61+680



Trafic moyen journalier : 430 par sens.

#### Compteur 1 :

Mis en place du 31/10/2019 au 6/11/2019 sur la RD70 au PR 61+880



Trafic moyen journalier : 522 par sens.

Compteur 4 :

Mis en place du 07/12/2018 au 19/12/2018 sur la RD538 au PR 93+050



Trafic moyen journalier : 765 par sens.

Compteur 5 :

Mis en place du 31/10/2019 au 06/11/2019 sur la RD538 au PR 93+270



Trafic moyen journalier : 812 par sens.

Compteur 6 :

Mis en place du 19/10/2019 au 26/10/2019 sur la RD538 au PR 93+880



Trafic moyen journalier : 371 par sens.

### **3 - Synthèse des relevés de vitesses :**

		Année de Comptage	V85 ( vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers)	
			Sens Entrant	Sens Sortant
RD70 entrée du village coté Bouvières	Compteur n°1	2019	<b>76km/h</b>	<b>61km/h</b>
	Compteur n°2	2019	<b>68km/h</b>	<b>67km/h</b>
	Compteur n°3	2018	<b>35 km/h</b>	<b>53 km/h</b>
RD538 entrée du village coté Saou	Compteur n°4	2018	<b>58km/h</b>	<b>54km/h</b>
	Compteur n°5	2019	<b>49km/h</b>	<b>52km/h</b>
RD538 entrée du village coté Dieulefit	Compteur n°6	2019	<b>52km/h</b>	<b>49km/h</b>

### **4 - Interprétations :**

#### **4-1- RD 70, coté Bouvières :**

Les vitesses pratiquées, bien qu'excessives vis à vis de la limitation de vitesse autorisée, sont cohérentes avec la perception de l'environnement.

La position du panneau d'agglomération étant fortement éloignée de la partie bâtie du village, l'usager n'a pas le sentiment d'être en agglomération. Ceci explique que 85% des usagers roulent en dessous de 76km/h en entrant dans le village et 61km/h en sortant de ce dernier.

Nous pouvons constater que ces vitesses diminuent au fur et à mesure de l'approche de la partie bâtie, pour atteindre un vitesse de 53km/h en sortie du village et 35km/h en entrée.

#### **4-2-RD538, coté Saou :**

Le constat est identique à la situation de l'entrée du village coté Bouvière, avec toutefois, des vitesses pratiquées moins élevées. En effet, 85% de usagers roulent en dessous de 58km/h en entrant dans le village pour atteindre ensuite une vitesse de 49km/h. Dans le sens sortant du village, les vitesses enregistrées vont de 52km/h à 54km/h.

#### **4-3-RD538, coté Dieulefit :**

Sur cette entrée du village, il apparaît que les vitesses pratiquées par 85% de la population sont inférieures à 52km/h dans le sens entrant du village, et 46km/h dans le sens sortant.

Les vitesses pratiquées sont cohérentes avec la réglementation.

### **5 - Conclusion :**

Sur la RD70, coté Bouvière, il apparaît très nettement que les vitesses pratiquées sont cohérentes avec la perception de l'environnement. Le positionnement du panneau d'agglomération n'a que très peu d'influence sur les vitesses pratiquées.

Coté Saou et coté Dieulefit, sur la RD538, les vitesses pratiquées sont proche de la vitesse réglementaire de 50km/h.

A l'occasion de la construction de la nouvelle caserne, une réflexion globale sur l'aménagement de la RD70, en sortie de l'agglomération, pourra être conduite.

Le responsable du bureau d'études

M. THERAUBE